

INFOS JUILLET 2011-

VACANCES :

La mairie sera fermée dans la semaine du **25 au 30 juillet** ainsi que deux semaines du **8 au 20 août**. Pendant les vacances d'Evelyne, une permanence des élus aura lieu **le jeudi 28 juillet de 9h00 à 11h00** ainsi que les **mardi 9, jeudi 11, mardi 16, jeudi 18 août de 9h00 à 11h00**.

En cas d'urgence : appeler le 03/85/44/51/77 en laissant un message ou appeler le Maire ou ses Adjointes à leur domicile.

Calendrier des manifestations:

6 août : repas champêtre tiré du sac (sous réserve)

9 août : balade à Jambles avec l'office du tourisme de Givry à 17h00 sous le kiosque.

28 août : fête Patronale du village

Deux ateliers pour bien démarrer l'été ! N'hésitez pas ! Inscrivez-vous ! Faites circuler l'information !

Atelier collage animé par Clotilde Aubelle ar(t)rangements petits et grands **le samedi 9 juillet 2011** À travers le thème de **l'intimité**, l'idée est de faire découvrir les diverses facettes du collage : facettes techniques, facettes d'idées, facettes thématiques. La peinture, le mot, les images, la photo, la composition, le collage seront au centre de l'atelier pour détourner, créer et finalement trouver son intime artistique."

Jeux d'écritures Anne Roy et Corinne Richier, association les rAts d'Arts vous proposent **le samedi 16 juillet 20** "Jeux et bri-collage d'écritures" Jouer avec les mots, découper, coller, rafistoler des textes.

Ces deux ateliers ont lieu le samedi de 10h à 17h à la Nouvelle Galerie à Jambles - 26 rue de la Côte Chalonnaise Repas partagé (chacun apporte quelque chose journée ouverte à tous et à toutes, avoir envie de créer est le seul niveau requis. 20 euros la journée – 15 euros pour les adhérents, **inscription et renseignements** au 06 27 32 51 48 ou lesratsdarts@orange.fr

VENTE DE BOIS :

L'ONF organise une vente de têtes de chênes sur les parcelles 6 et 2 au prix de 5€ le stère. L'inscription s'effectue en mairie de Jambles à partir de ce jour. L'ONF redistribuera les têtes de chênes en fonction du nombre de participant et donnera les consignes d'abatage à chacun. Ces têtes de chêne pourront être coupées dès à présent.

Rénovons nos logements, pour un habitat de qualité !

Démarré en octobre 2010, l'OPAH Plaine Sud et Côte Chalonnaise couvre 19 communes, dont **la nôtre**, pour une durée de 4 ans.

Portée par le Grand Chalon et l'ANAH, cette opération se fixe pour objectif d'aider les propriétaires à améliorer le confort et la qualité des **logements privés anciens, occupés ou vacants**.

Sur le périmètre de cette OPAH, les partenaires de l'opération se sont fortement mobilisés pour mettre en place un système d'aides techniques et financières, qui est à la fois attractif et **adapté à la situation de chacun**.

Une aide aux travaux pour un logement économe et écologique

L'ANAH a placé l'amélioration des performances thermiques des logements au centre de ses priorités. Les travaux d'économie d'énergie (chauffage, isolation, menuiseries, ventilation...), sont subventionnés à hauteur de 20 % ou 35 % selon vos ressources et bénéficient désormais et sous certaines conditions* d'une Aide de Solidarité Ecologique de 1 600 € de l'ANAH et de 500 € du Grand Chalon notamment.

Et toujours, des aides pour des logements confortables et accessibles Si l'OPAH propose des solutions pour améliorer le confort et la sécurité des logements ou pour les adapter à la perte d'autonomie des ménages, elle peut également intervenir pour les logements locatifs ou les logements vacants dégradés. **N'hésitez-pas : conseil et assistance sont gratuits pendant l'OPAH**

URBANiS est une équipe de spécialistes de l'habitat, chargée d'apporter les **conseils techniques, administratifs et financiers** aux personnes ayant un projet de travaux et souhaitant étudier les possibilités de bénéficier du dispositif d'OPAH.

Point d'étape Un premier bilan sur les trois premiers mois de l'opération a montré une bonne fréquentation des permanences, pour de l'information, du conseil ou des visites. Une dizaine de dossiers pour des projets de travaux variés a d'ores et déjà été déposée auprès de l'ANAH.

Des permanences d'accueil (à votre choix) et d'information hebdomadaires sur cinq communes du périmètre (Charresey, Givry, Marnay, Mercurey et Rully) sont mises en place jusqu'au 31 juillet – Attention pas de permanences au mois d'août - :

1er lundi Mairie de MERCUREY 10h00 à 12h00

2ème mardi Mairie de RULLY 16h00 à 18h00

3ème jeudi Mairie de CHARRECEY 17h00 à 19h00

4ème vendredi Mairie de MARNAY 15h00 à 17h00

Tous les jeudis matins Mairie de GIVRY 10h00 à 13h00

Pour toute information, contacter :

URBANiS, Animateur

7, Rempart Saint-Pierre - 71100 CHALON-sur-Saône

Tél : 03.85.93.27.29

* Aide de Solidarité Ecologique (ASE) : voir critères d'éligibilité Anah et gain de la performance thermique de 25 % minimum.

Les missions du Relais intercommunal « la passerelle des petits »

- informe les familles sur les différents modes d'accueil du territoire (accueil collectif ou individuel)
- favorise la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil individuel
- délivre une information générale en matière de droit du travail et oriente parents et professionnels de l'accueil -- individuel vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques
- informe les candidats au métier d'assistant maternel
- informe sur les prestations ouvertes par la CAF (prime à l'installation et prêt amélioration de l'habitat)
- oriente les familles sur le site www.mon-enfant.fr qui informe sur les offres d'accueil et les places disponibles
- contribue à la professionnalisation de l'accueil individuel en permettant aux professionnels de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles (groupe de paroles, soirée-débat, mise en place de formation DIF...)
- constitue un lieu d'échange et de rencontres ouvert aux parents, aux professionnels et aux enfants (moments festifs)
- propose des temps d'accueil spécifiques aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle afin de valoriser la socialisation de ces enfants

Contact : Mme Sinant au 03 85 44 36 83 ou relais.givry@wanadoo.fr